

Toulouse, le 21 novembre 2017

Madame Marie-Pierre CASSAGNE Toulouse en Transition

mp.cassagne@gmail.com

Jean-Luc Moudenc Maire de Toulouse Président de Toulouse Métropole

Références à rappeler : JLM/MC/17 054 716-c

Madame,

Lors de notre rencontre, vous m'avez personnellement remis le Pacte pour la Transition, destiné à sensibiliser les collectivités au changement climatique et à la nécessaire prise de responsabilité pour agir à l'échelle locale.

Tout comme vous, je suis conscient que le XXI^{ème} siècle est celui des enjeux environnementaux et climatiques. Pour relever le défi d'une métropole dynamique offrant un cadre de vie et de travail respectueux des Hommes et de la planète, la Mairie de Toulouse et la Métropole toulousaine sont pleinement mobilisées.

A ce titre, elles ont lancé en 2016 la révision du Plan Climat Energie Territorial, dont la finalité est la lutte contre le changement climatique. Cette révision s'articule autour de trois axes contribuant au projet politique de la métropole :

- la préservation de la qualité de l'air,
- l'adaptation aux changements climatiques,
- la transition énergétique pour la croissance verte.

Le Plan Climat Air Energie Territorial devrait permettre de diminuer les impacts des collectivités, c'est-à-dire de réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020, d'adapter notre territoire aux changements climatiques et de construire un avenir plus durable.

Dès la campagne municipale de 2014, j'avais d'ailleurs clairement affiché une volonté de bâtir une métropole résolument tournée vers l'avenir et dont l'ambition serait au service du développement durable et de l'environnement.

Je m'étais donc engagé auprès des Toulousains à lancer un vaste plan de développement des modes de déplacement dits « doux », ou encore de conforter au sein de notre cité la place du végétal.

.../...

Dans votre Pacte pour la Transition, vous invitez les collectivités à s'engager pour favoriser les modes de déplacement actifs (marche, vélo) en développant notamment les espaces piétonniers et en créant au moins une zone de rencontre.

Sachez que, dans la plupart des projets lancés dans le cadre du réaménagement du centre-ville, le piéton reprendra ses droits et les espaces sont pensés pour être de véritables lieux de vie. Tout récemment, nous venons d'ailleurs d'inaugurer la piétonisation du quartier Arnaud Bernard, qui permettra d'assurer la tranquillité et d'améliorer la qualité de vie des riverains.

La future place du Salin et le parvis de la Basilique Saint-Sernin ont également été pensés pour favoriser le déplacement des piétons.

De plus, à l'image de Barcelone, mais aussi de beaucoup de villes latines, Toulouse possèdera bientôt ses ramblas, du nom de ces avenues dotées d'une grande esplanade centrale entourée de part et d'autre des voies de circulation.

Ce nouvel aménagement prévoit une promenade centrale, légèrement surélevée pour la sécurité, de 17 mètres de large, agrémentée d'espaces verts, jardins et zones piétonnes minérales. C'est une véritable métamorphose pour ces allées dominées par l'automobile, aujourd'hui dotées de 6 voies de circulation et peu propices à la promenade piétonne, avec des trottoirs de seulement 4 mètres de large. Chacun de ces trottoirs latéraux verra sa largeur portée à 15 mètres.

Plus de 60 % environ des allées seront dédiés aux piétons, contre un sixième seulement aujourd'hui et, originalité toulousaine, cet espace sera arboré et végétalisé.

S'ajoute à cela le projet urbain Grand Parc Garonne, qui vise à reconquérir les bords du fleuve sur 32 kilomètres de linéaire et répondra notamment à quatre objectifs :

- développer les cheminements piétons et cyclistes ;
- valoriser le patrimoine naturel ;
- renforcer les usages liés à l'eau (navigation, sports nautiques) ;
- développer de nouveaux espaces de culture et de convivialité (observatoire, guinguette).

En outre, Toulouse Métropole poursuit chaque année une politique volontariste de développement de la part modale du vélo, par l'aménagement d'infrastructures cyclables, le déploiement de services, tels que VélÔToulouse ou l'aide à la Maison du Vélo, et la mise à disposition de documents de communication et de sites web aidant les cyclistes au quotidien, par exemple le calculateur d'itinéraires cyclables Géovélo.

Chaque année, 10 millions d'euros sont ainsi consacrés au développement de nouvelles infrastructures cyclables et de réseaux verts, ainsi qu'à la mise aux normes des aménagements anciens. En 2017, ce ne sont pas moins de 58 opérations qui ont été réalisées, représentant 14 km de linéaire.

Quant à votre suggestion d'alimenter au moins un bâtiment public ou d'opter pour un éclairage public par un fournisseur d'électricité 100 % renouvelable et coopératif, sachez qu'actuellement, l'éclairage de la ville de Toulouse provient déjà, à 83 %, d'énergie renouvelable produit par la Collectivité.

Un projet est également engagé pour assurer l'autoconsommation en photovoltaïque pour les bâtiments de Marengo et de la médiathèque : il sera fonctionnel dès 2019.

Votre Pacte évoque notamment la mise à disposition d'au moins une toiture d'un bâtiment public (gymnase, salle polyvalente, mairie, etc.) pour mettre en œuvre une installation solaire photovoltaïque financée et maîtrisée localement par les habitants.

Je dois vous préciser que Toulouse Métropole recherche activement, depuis 2015, les toitures publiques susceptibles de recevoir des installations solaires photovoltaïques. A ce jour, 7 sites ont été pré-identifiés en lien avec les services techniques.

Un appel à manifestation d'intérêts va donc être engagé dans les prochaines semaines pour que les collectifs citoyens se positionnent sur ces projets.

Par ailleurs, vous proposez aux collectivités d'introduire au moins un repas végétarien par semaine, puis progressivement et de façon régulière des produits locaux issus de l'agriculture biologique et/ou du commerce équitable, dans les menus de restauration collective.

S'agissant précisément de la restauration collective de Toulouse (ce qui représente environ 33 000 repas/jour), la Cuisine Centrale est déjà largement engagée dans une démarche d'approvisionnement en local (40 % des achats concernés) et en produits issus de l'agriculture biologique (88 % en local en 2016).

Des menus végétariens sont proposés une fois par mois, et le contrat d'objectifs que nous nous sommes fixé prévoit, entre autres, de « maintenir une restauration scolaire de qualité et responsable », avec au moins 25 % des achats consacrés au bio.

Dans le cadre du projet alimentaire de territoire, un travail va également être engagé avec l'ensemble des communes de Toulouse Métropole pour augmenter la part des produits locaux, et notamment issus de l'agriculture biologique, dans la restauration scolaire.

La mesure numéro 5 de votre Pacte concerne la réalisation d'un état des lieux des terres disponibles ou leur acquisition pour y développer un projet d'agriculture biologique et citoyenne.

Sachez que cet état des lieux a d'ores et déjà été réalisé dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H), permettant ainsi un recensement des friches et l'évaluation de leur potentialité, afin qu'elles puissent être valorisées en espaces cultivés.

Toujours dans le cadre du projet alimentaire de territoire, un travail va être engagé par Toulouse Métropole pour cibler certains espaces en friches et favoriser leur requalification vers des activités agricoles, en lien avec les partenaires institutionnels et les acteurs du territoire. A ce titre, nous avons lancé la redynamisation de l'activité maraîchère sur la zone des Quinze Sols à Blagnac, avec l'ambition de nouvelles installations d'activités.

Vous invitez également les collectivités à proposer des solutions de tri à la source des bio déchets pour les ménages et les restaurants ainsi qu'un traitement en circuit court.

Ce courrier est pour moi l'occasion de vous préciser que la pratique de compostage est en progression sur la métropole. L'ensemble des actions de compostage a notamment permis de détourner de la poubelle 2 295 tonnes de bio déchets en 2017.

Des programmes d'action de lutte contre le gaspillage alimentaire ont aussi été largement mis en œuvre : 80 agents et élus ont été formés aux enjeux du gaspillage alimentaire en 2017.

Ces actions seront poursuivies dans le cadre du nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, qui sera élaboré en 2018.

Vous évoquez également la possibilité de mettre à disposition un local ou un espace pour une association, une coopérative ou une entreprise d'insertion, qui souhaiterait développer une activité de réparation, de réutilisation ou de deuxième vie des biens matériels.

Cette mesure est déjà en place sur la métropole. Il s'agit en effet de la ressourcerie « La Glanerie », qui travaille en partenariat avec les 5 déchèteries de Toulouse et celle de Cugnaux. Cela a notamment permis de donner une seconde vie à 719 tonnes de matériaux en 2017.

Pour ce qui concerne la mise à disposition d'une parcelle ou d'un bâtiment à rénover pour un projet d'habitat collectif et écologique porté par les citoyens, sachez qu'il existe déjà l'atelier solidaire d'Empalot, qui vise à aider les habitants en auto-réhabilitation. Soutenu par Toulouse Métropole, ce dispositif animé par les compagnons bâtisseurs a accompagné 550 personnes avec 35 interventions à domicile en 2017.

En 2016, cet atelier solidaire a d'ailleurs reçu le premier prix des Trophées Eco Actions de l'association des Eco Maires.

D'autre part, votre Pacte pour la Transition mentionne l'adhésion à une monnaie locale portée par les citoyens ou l'organisation d'une présentation publique pour en comprendre les bénéfices.

Cette mesure est déjà mise en place. En effet, la Collectivité participe au subventionnement du projet Sol-Violette.

Il s'agit d'une monnaie conçue par les citoyens et pour les citoyens. Cette monnaie complémentaire, locale et solidaire n'est pas seulement un moyen de paiement, mais vise également à favoriser les échanges locaux et les circuits courts.

Votre Pacte prévoit par ailleurs l'organisation d'au moins une journée de formation sur la transition pour les élus et les agents.

A Toulouse, nous organisons d'ores et déjà une semaine sur le développement durable (conférences, projections de films, visites, balades, etc.) pour sensibiliser les agents de la Collectivité à la transition énergétique et écologique.

De même, dans le cadre du projet « Smart City » et du Plan Climat Air Energie Territorial, les élus métropolitains sont sensibilisés sur la transition et invités à devenir acteurs de projets (innovations techniques/cadastre solaire et instrumentalisation des îlots de chaleur urbains par exemple).

La 14^{ème} mesure de votre pacte prévoit l'organisation de deux ateliers de sensibilisation à la consommation responsable et aux économies d'énergie dans le cadre des temps d'activité périscolaires.

Comme je vous le précisais précédemment, nous menons des actions de sensibilisation dans le cadre des manifestations « Semaine de développement durable ». Toulouse Métropole met également en place un Espace info énergie, animé par Solagro et qui propose des animations auprès du grand public et des scolaires.

La Collectivité soutient aussi les associations, telles que CPIE Reflets, qui organisent des activités périscolaires sur l'éducation à l'environnement.

Enfin, concernant votre proposition de soutenir l'émergence et la structuration d'acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire, en intégrant des critères environnement et sociaux dans au moins un marché public, sachez que la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole mènent déjà des actions très volontaristes en ce sens.

En effet, nous soutenons des entreprises dans le cadre d'AGIL'T (accompagnement des TPE à la responsabilité sociale des entreprises en lien avec Chambre de Commerce et d'Industrie).

S'ajoute à cela l'intégration de 482 000 heures de travail d'insertion dans les marchés publics en 2017. De plus, 39 % des marchés publics de notre Collectivité intègrent un critère ou une clause environnementale.

Vous le voyez, nous ne ménageons pas nos efforts pour construire un avenir plus durable, tout en adaptant notre territoire aux changements climatiques, et je puis vous assurer que nous consacrons toute notre énergie pour maintenir ce cap et réaliser chacun des objectifs que nous nous sommes fixés.

Telles sont les informations que je tenais à porter à votre connaissance.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Luc MOUDENC